



COMMUNE DE PAUDEX

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Paudex

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 11 octobre 2010, le Conseil communal a adopté :

1. Le préavis 11 - 2010 Législature 2011 – 2016 – Rémunération des Autorités

Cet objet n'est pas soumis à référendum, il peut être consulté au greffe municipal

2. Le préavis 12 - 2010 Règlement "Fonds pour l'énergie et le développement durable"

Cet objet étant soumis à l'approbation cantonale le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de la décision d'approbation cantonale dans la feuille des avis officiels (article 107 al.3.LEDP). Cet objet peut être consulté au greffe municipal.

3. Le préavis 13 - 2010 Arrêté d'imposition pour l'année 2011

Pour les chiffres 1 à 3, la commune ayant adopté sans modification le taux résultant du décret (taux 2010 diminué des 6 points d'impôts de la bascule) cette partie de l'arrêté communal n'est pas soumise au référendum communal. Pour les chiffres 4 et ss, cet objet étant soumis à l'approbation cantonale le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de la décision d'approbation cantonale dans la feuille des avis officiels (article 107 al.3.LEDP). Cet objet peut être consulté au greffe municipal.

4. Le préavis 14 – 2010 Passage sous voie route du Simplon – assainissement et rénovation

-. Demande de crédit: fr. 80'000.--

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, LEDP).

5. le préavis 15 – 2010 Changement de deux postes de distribution sur le réseau électrique

-. Demande de crédit: fr. 44'600.--

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, LEDP).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale

Serge Voruz



Ariane Bonard

Paudex, le 12 octobre 2010